

COMMUNE D'ARMOY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2017

Etaient présents : M. CHAUSSEE Daniel, M. GRAND Gilbert, Mme SIEGER Martine, M. BERNARD Patrick, Mme HUBERT Agnès, M. VOLLMER Patrick, M. CEZARD Jean-Pascal, Mme COCHARD Thérèse, Mme CLOUYE Caroline,

Etaient absents : Mme BELLOSSAT Catherine, M. TONNELIER Yves, M. GARIN-NONON Thierry, M. SALMERON Yvan, M. ROUCHER Yvon,

Procurations : M. ROUCHER Yvon a donné procuration à M. CEZARD Jean-Pascal

Date de la convocation : 9 octobre 2017

Ouverture de séance : 20h00

Clôture de séance : 21h25

Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2017

Monsieur le Maire invite les conseillers à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications. Mme HUBERT demande qu'une correction soit apportée sur le procès-verbal. Le procès-verbal indique :

« En raison du nombre de logements, Mme HUBERT rappelle son opposition à la présence de commerces dans l'OAP et souligne les nuisances créées par cette éventuelle présence ainsi que les problèmes d'accès liés. »

MME HUBERT demande la correction suivante :

En raison du nombre de logements, Mme HUBERT rappelle son opposition à la présence de commerces *au rez-de-chaussée des immeubles prévus* dans l'OAP et souligne les nuisances créées par cette éventuelle présence ainsi que les problèmes d'accès liés.

Délibération n°32/2017 approuvée à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL – Décision modificative N°2

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements budgétaires.

Il ajoute que la commission en charge des finances s'est réunie le 10 octobre 2017 pour valider le projet de décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la décision modificative suivante :

Imputation	Désignation			Montant
023/023	Virement section investissement	Fonc.	D	9 202.00
6411/012	Rémunération personnel titulaire	Fonc.	D	7 640.00
6413/012	Personnel non titulaire	Fonc.	D	-7 640.00
6574/65	Subv. fonct. person. droit privé	Fonc.	D	-1 299.00
739223/014	FPIC Fonds national de péréquat°	Fonc.	D	-11 361.00
				-3 458.00
7022/70	Coupes de bois	Fonc.	R	1 237.00
70688/70	Autres prestations de services	Fonc.	R	147.00
7381/73	Taxe add. droits de mutation	Fonc.	R	11 078.00
74718/74	Autres	Fonc.	R	295.00

74834/74	Etat/compens.taxe fonc.	Fonc.	R	-171.00
74835/74	Comp. exonération taxe d'hab.	Fonc.	R	4 146.00
752/75	Revenus des immeubles	Fonc.	R	-5 000.00
7718/77	Autres produits except. gestion	Fonc.	R	263.00
773/77	Mandats annulés (exerc. antérieur)	Fonc.	R	91.00
7788/77	Produits exceptionnels divers	Fonc.	R	-400.00
				11 686.00
021/021	Virement de la section de fonct	Invest.	R	9 202.00
1323/13	Départements	Invest.	R	2 400.00
1323/041	Départements	Invest.	R	41 577.00
165/16	Dépôts et cautionnements reçus	Invest.	R	238.00
				53 417.00
165/16	Dépôts et cautionnements reçus	Invest.	D	240.00
2138/21	Autres constructions	Invest.	D	10 000.00
2183/21	Matériel de bureau et info.	Invest.	D	1 600.00
2315/041	Immos en cours-inst.techn.	Invest.	D	41 577.00
				53 417.00

Délibération n°33/2017 approuvée à l'unanimité.

Ensemble polyvalent : Fixation du tarif si dégradations sur défibrillateur

Monsieur le Maire rappelle qu'un défibrillateur d'une valeur de 1527 euros a récemment été installé dans les locaux de l'ensemble polyvalent.

Il est expliqué qu'en cas d'utilisation non justifiée ou intempestive du défibrillateur constatée par la rupture de scellés existants, un technicien devra se déplacer afin de procéder aux vérifications d'usage et apposer de nouveaux scellés. Le montant de cette intervention sera facturé 100 euros plus le tarif des pièces éventuellement dégradées, à l'utilisateur de la salle polyvalente.

Délibération n°34/2017 approuvée à l'unanimité.

Arrêté déclarant d'intérêt général l'ensemble des programmes d'actions du bassin versant sud-ouest lémanique : porter à connaissance

Monsieur le Maire porte à connaissance de l'ensemble du Conseil Municipal le programme d'actions de restauration et d'entretien des milieux naturels sur le bassin versant du sud-ouest lémanique présenté par Thonon Agglomération et déclaré d'intérêt général par arrêté préfectoral N° DDT-2017-1705 du 12 septembre 2017.

Ces actions visent à remédier aux carences des propriétaires en matière d'entretien des berges, facteur d'aggravation des problèmes d'équilibre des cours d'eau.

Création d'un trottoir route d'Armoy – RD 26 - Choix du Maître d'Œuvre

L'objectif de l'opération est de sécuriser les déplacements piétonniers dans ce secteur via la réalisation d'un trottoir. Une consultation a été lancée pour la désignation d'un maître d'œuvre. Monsieur le Maire présente au conseil le résultat de la consultation.

Monsieur le Maire rappelle que le choix d'un bureau d'études performant pour la réalisation de travaux nécessitant une technicité spécifique est impératif.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité, moins une abstention,

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer un marché de Maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Canel Ingénierie,

Délibération n°35/2017 approuvée à la majorité.

Création d'un trottoir route d'Armoy – RD26 – demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2018

M le Maire rappelle que la dotation d'équipement des territoires est destinée à soutenir essentiellement les projets structurants des petites communes situées en milieu rural notamment dans le domaine environnemental et particulièrement les transports doux (cheminements piétons...).

A ce titre, le projet de sécurisation des déplacements piétonniers dans le secteur des prés carrés - route d'Armoy via la réalisation d'un trottoir correspond au critère d'éligibilité. En effet, l'installation d'un trottoir dans ce secteur est la première mesure pour favoriser des circulations douces et inciter au partage de la voirie.

A ce jour, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Cout des travaux H.T.	354 867.00	Produit des Amendes de police	40 971,00
Maîtrise Œuvre	6 800.00	D.E.T.R. 2018	180 833,00
Total H.T.	361 667.00	Autofinancement	167 223.00
TVA	27 360.00		
Total	389 027.00		389 027.00

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité, moins une voix contre, moins une abstention a autorisé Monsieur le Maire à solliciter conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessus une participation financière auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018.

Délibération n°36/2017 approuvée à la majorité.

Thonon Agglomération : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté d'agglomération THONON AGGLOMERATION verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

À ce titre, il convient de rappeler que la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources.

Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission.

Monsieur le Maire présente les conclusions de la CLECT et précise que pour la commune d'Armoy le montant de l'attribution de compensation reste inchangé par rapport à 2016, à savoir 43 283.00 euros.

Délibération n°37/2017 approuvée à l'unanimité.

SYNDICAT DES EAUX MOISES ET VOIRONS : désignation des délégués

Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, par arrêté n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0048 du 16 mai 2017, a arrêté le périmètre de fusion du syndicat Intercommunal des Eaux des Moises (S.I.E.M.) et du Syndicat Intercommunal des Eaux des Voirons (S.I.E.V.).

Les statuts de la nouvelle structure désignée « S.E.M.V. – Syndicat des Eaux Moises et Voirons » approuvés lors du conseil municipal du 06 juin 2017, prévoient l'élection de deux délégués titulaires.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection de ces membres, au scrutin secret à la majorité absolue, proclame élus au comité du Syndicat des Eaux Moises et Voiron, au premier tour et à la majorité absolue les personnes suivantes :

Titulaires :

1° M. CEZARD Jean-Pascal

2° M. CHAUSSEE Daniel

Délibération n°38/2017 approuvée à la majorité.

CONSEIL CONSULTATIF METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS : Désignation des délégués

Le pôle métropolitain du genevois français a mis en place un conseil consultatif métropolitain pour que ses décisions soient des projets rassembleurs. A ce titre, un appel à candidature est lancé pour les personnes habitant, travaillant ou œuvrant d'une manière ou d'une autre dans l'une des 120 communes du genevois français et souhaitant intégrer ce conseil consultatif. Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de bien vouloir diffuser cette information. Il précise que des informations complémentaires sont disponibles sur www.genevoisfrancais.org/ccm ou au 04 50 04 54 09.

Questions diverses

Recensement de la population 2018 : Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier 2018 au 17 février 2018. Deux agents recenseurs seront recrutés prochainement. Le profil recherché est le suivant : capacité à dialoguer, neutralité et discrétion, ordre et méthode. Toutes personnes intéressées peuvent se signaler auprès du secrétariat de mairie.

Visite de la forêt communale

L'office nationale des forêts présentera au Conseillers Municipaux son plan forêt tri-décennale le 18 novembre 2018 en Mairie. La présentation sera suivie d'une visite sur le terrain.

Projet de BHNS : Mme HUBERT interroge Monsieur le Maire sur l'état d'avancement du projet de BHNS. Ce projet de Bus à Haut Niveau de Service reliera Thonon-les-Bains à Genève et permettra d'atteindre 40 allers/retours par jour avec une fréquence de 10 minutes en période de pointe. Monsieur le Maire confirme la volonté des élus de l'agglomération de mettre en service ce bus rapidement. Néanmoins, l'ouverture de cette ligne nécessite d'important travaux d'aménagement sur la RD 1005 ainsi que la création de parkings-relais.

Renouvellement autorisation exploitation carrière Allinges : Monsieur VOLLMER Patrick s'inquiète du trajet emprunté par les camions de la carrière d'Allinges. Monsieur le Maire confirme le renouvellement prochain de l'autorisation d'exploitation. Il précise la position ferme des élus du Lyaud et

d'Armoy à savoir le refus d'autoriser la traversée des villages du Lyaud et d'Armoy par les camions d'exploitation.

Tracé voie piétonne – Route du Bois de la Cour : Mme HUBERT indique avoir reçu de Mme Paulette FROSSARD une copie d'un courrier adressé à Monsieur le Maire portant sur le tracé de la voie piétonne route du Bois de la Cour. Le tracé actuel matérialise une ligne blanche continue en bordure des parcelles de Mme FROSSARD. Monsieur le Maire indique que dans un souci d'apaisement, le tracé qui impacte ces parcelles sera modifié afin d'en matérialiser l'accès.

Accessibilité Salle Polyvalente : Interrogé par Mme HUBERT sur le planning de réalisation des travaux d'accessibilité de la Salle Polyvalente, Monsieur le Maire précise que début la déclaration préalable ainsi que l'autorisation de travaux ont été déposées début octobre. Les délais d'instruction sont de 4 mois. Les travaux devraient débiter au printemps.